

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DPVI 171 Subventions (5.981 euros) et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Fontaine au Roi (11e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 11e et lui demande l'autorisation de signer les conventions correspondantes ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD , au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 4.000 euros est attribuée à l'association Institut de Promotion des Travailleurs (IPTR) (11785/ 2013-07775), pour une action intitulée "Français langue professionnelle vers les métiers de la petite enfance". M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour le projet correspondant.

Article 2 : Une subvention globale de 1.981 euros est attribuée à l'association D'ici d'ailleurs (13405/ 2013-07866), pour une action intitulée "accueil en ludothèque et sorties familiales". M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pour le projet correspondant.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 5.981 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.